



Basse-Meuse Football Academy



REGLEMENT INTERIEUR

La BMFA est une association sportive qui a pour objet de promouvoir et développer la pratique du football pour tous.

- i. **Inscriptions:** Pour faire partie de la BMFA, les joueurs devront être affiliés à l'URBSFA.
Pour ce faire, les joueurs devront se présenter au secrétariat avec une copie de la pièce d'identité, ainsi qu'une copie du présent règlement intérieur signé par les parents.

- ii. **Entraînements:** Les joueurs doivent **IMPERATIVEMENT** participer aux entraînements de leur catégorie suivant les dates et horaires qui leur sont remis. Les parents sont tenus de déposer leurs enfants à l'heure précise dans l'enceinte du stade et non à l'extérieur et les reprendre au même endroit. Les non affiliés ne sont pas autorisés à participer aux entraînements (sauf les licenciés extérieurs avec accord de leur club).
 - a) Présence des joueurs dans les vestiaires 15 minutes avant le début de l'entraînement, où l'entraîneur viendra les y chercher et les y ramener.
 - b) Chaque joueur prend son équipement sur le terrain : gourde, ballon, k-way (identifié au nom du joueur).
 - c) Prévoir les chaussures adéquates (par rapport à la surface de jeu) et propres. Obligation de prévenir le coach en cas de retard ou d'absence.

- iii. **Convocations :** Les joueurs convoqués lors de leur entraînement pour le match du Samedi ou Dimanche suivant doivent se présenter au rendez-vous fixé. Si un joueur ne peut participer au match pour maladie ou raison personnelle justifiée, les parents sont tenus de prévenir le dirigeant ou son entraîneur dans les meilleurs délais afin de suppléer à l'absence du joueur pour le bon déroulement de la rencontre.

- a) Présence des joueurs dans les vestiaires :
 - 30 minutes AVANT le début du match – des U6 aux U9.
 - 45 minutes AVANT le début du match – des U10 aux U14.
- b) Prévoir gourde, jambières et la carte d'identité dès les U14.
- c) Port du training BMFA obligatoire.
- d) La douche après la rencontre est indispensable.
- e) Participation en équipe à la collation d'après match.
- f) Le fairplay est de rigueur. Les écarts de langage, les rouspétances, les agressions physiques caractérisées feront l'objet de mesures disciplinaires.

- IV. **Discipline** : Recommandation est faite aux joueurs de se comporter correctement et dans un esprit sportif tant sur le terrain que dans les vestiaires.
Sanctions : Une commission de discipline composée d'éducateurs et de membres du Comité est créée.

Des sanctions seront prises suivant le cas, après un avertissement :

- a) **Suspension d'un match pour** :
 Indiscipline ou incorrection (bagarre, injures, dégradations des vestiaires ou du matériel, etc..) envers un entraîneur, un dirigeant, un joueur ou toute autre personne lors d'un entraînement ou d'un match appartenant au club ou à un club adverse.
- b) **Renvoi de la BMFA Basse Meuse Football Academy** :
 Après convocation du joueur et de ses parents auprès de la commission de discipline, une lettre recommandée sera adressée signifiant son renvoi du club pour vol, indiscipline ou incorrection renouvelée, bagarre ayant entraîné des blessures, autres faits graves.
 Le joueur renvoyé ne sera pas remboursé de la cotisation annuelle quelle que soit la durée non courue jusqu'à la fin de saison.

- v. **Recommandations** : La BMFA, Basse Meuse Football Academy, décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte dans les vestiaires tant dans ses installations que dans celles du club adverse. Il est donc recommandé de ne pas porter de bijoux, d'avoir un minimum d'argent, de ne pas amener d'objets personnels comme téléphones portables et autres.
Douches : Après chaque entraînement et chaque match, des douches sont disponibles. Il est donc indispensable de se munir d'une serviette de bain et de savon.

- vi. **Couleur de la BMFA** : La BMFA se présente lors des rencontres en tenue. Pour des raisons d'uniformité des équipes, les maillots sont fournis par le club. Les chaussures de football (crampons ou stabilisé) sont également à la charge des parents ainsi que les protèges-tibias **OBLIGATOIRES**.
- vii. **Les Déplacements** : Les équipes de jeunes sont amenées à se déplacer lors des rencontres de championnat ou de coupe. **Les parents sont invités à nous accompagner**. Faute de parents, donc de véhicules, les joueurs ne pourront participer à la rencontre. Les parents qui sont absents lors des déplacements doivent impérativement s'assurer que leurs enfants sont pris en charge à bord d'un véhicule et doivent être présents au retour de la rencontre afin de les réceptionner.
- viii. **Responsabilité / mise au point** : Le club n'est pas une garderie ni un centre aéré **MAIS UNE ECOLE DE FOOTBALL**. Les parents sont invités à participer par leur présence aux rencontres que disputeront leurs enfants le Samedi ou le Dimanche.
Toutes les personnes encadrant les jeunes footballeurs **sont des bénévoles**. Toutes les personnes désirant participer aux activités sportives du club ou festivités sont invitées cordialement à se présenter afin de permettre un meilleur encadrement des jeunes.
- ix. **Assemblée Générale** : Une assemblée générale se déroule chaque année. Les parents et joueurs sont invités à cette assemblée générale par voie de presse ou par notre site Basse Meuse Football Academy.

L'association recommande vivement aux parents à y assister afin :

- de connaître les résultats en championnat et coupes de toutes les équipes du club.
- de se présenter comme dirigeant.
- de faire connaître leurs suggestions.

- x. **En cas d'accident** : Au cours d'un entraînement ou d'un match avec mention sur la feuille, il faut avertir l'entraîneur et le dirigeant sans délai qui avisera le secrétaire. Ce dernier se chargera de faire les formalités avec imprimé prévu par l'Union Belge.
La compagnie d'assurance est celle engagée par l'Union Belge pour tous les clubs (envoi du dossier dans les 21 jours ouvrables).

Tous les joueurs signant au club s'engagent à respecter le Règlement Intérieur

Cachet du club

Fait à Visé le

Le Comité